© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

canabis

Par Profil supprimé Postée le 09/01/2014 09:37

> sur convocation au commissariat, j'ai découvert il y a 15 jours que mon fils de 15 ans fumait du canabis, depuis 2 mois, 2 à 3 fois par mois. Cela m'a beaucoup choqué et je ne m'en remets pas. Je suis partagé entre la culpabilité, la colère et la déception; Avec son père nous l'avons consigné pendant toutes les vacances de Noël et maintenant que l'école a repris j'ai peur. On lui a interdit les sorties, l'argent de poche, de refumer mais je ne pourrais pas le garder en cage très longtemps. Il m'en veut et ne parle plus. Quand je lui demande comment ça va? il me répond, comme quelqu'un qui n'a plus le droit de rien faire. J'ai plus l'impression qu'il est embêté par la sanction des copains que par le fait d'avoir fumé et d'avoir été pris par la police avec la panoplie du parfait drogué de canabis. Qu'est-ce que je peux faire pour que le dialogue reprenne? Faut-il que je lève les sanctions? je n'ai plus confiance et je lui ai dit que je lui ferai faire des analyses d'urine. Je ne sais pas si c'est la bonne méthode? Merci de vos conseils?

Mise en ligne le 10/01/2014

Bonjour,

Quel que soit le problème rencontré avec son enfant, il n'y a pas une "conduite type" à tenir en tant que parent, et cela vaut de même lorsque le problème concerne un usage de cannabis. Tout cela dépend du type de relation que vous entretenez, de votre vision du rôle de parent, de l'histoire familiale, etc. Vous avez fait le choix de poser certaines sanctions, vous vous questionnez sur la pertinence des contrôles urinaires, mais le plus important est que vous n'ayez pas en tête que tout cela l'empêchera de consommer à nouveau s'il le désire.

De manière générale, il peut être intéressant de questionner les usages de son enfant, de comprendre ce qui fait qu'il en prend régulièrement, et plus largement, de tenter de repérer si cela cache un problème de fond, comme un certain mal-être par exemple, ou si cela s'inscrit plutôt dans une recherche de plaisir et d'expérimentations.

Vous pouvez bien évidemment le soumettre à des tests urinaires, mais il s'agit là encore de se questionner sur la compatibilité que cela peut avoir avec le désir de dialoguer et de vérifier si votre fils va bien. Peut être pouvez vous poser une sanction pour une durée déterminée, de lui expliquer pourquoi vous le faites, et d'accepter en ce qui vous concerne que vous ne pourrez pas l'empêcher totalement de faire ses expérimentations et de se mettre parfois hors cadre voire hors la loi, tout cela faisant éventuellement partie

intégrante du processus de l'adolescence. Renouer le dialogue peut prendre un peu de temps, et il peut être aidant pour y parvenir de recevoir une aide extérieure.

Nous vous indiquons ci-dessous les coordonnées d'un lieu où vous pouvez vous rendre, même sans votre fils. Il peut lui aussi y aller de son côté s'il le souhaite, l'aide y est gratuite et confidentielle. Des pistes pourront vous être données pour savoir comment réagir en situation de conflit et de conduites à risques. Si cette orientation ne devait pas convenir à vos attentes, n'hésitez pas à nous appeler pour en parler. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :